

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués (enseignement primaire) de la FAPEO
Jeudi 26 janvier 2023 à 19h30**

à l'UOG, (amphithéâtre Berenstein), 3 place
des Grottes, Genève

APE membres présentes : Aire, Aubépine, Avully, Bernex, Grand-Lancy, Grottes, Onex-Parc, Onex-Village, Les Ouches-Jardin du Rhône, Pregny-Chambésy, St-Jean et Devin-du-Village, Seujet et Necker, Pré-Picot, Trembley, Versoix, Vieusseux-Franchises

APE membres excusées : Bardonnex, Confignon, Genthod, Grand-Saconnex, Lully-Sézenove, Thônex

Comité FAPEO : Xavier Barbosa, Narguiza Mullaivanova, Jean-François Stassen

Présidence de la séance : Anne Thorel Ruegsegger (ATR), Yasemin SÜRER (YS)

Procès-verbal : Yasemin SÜRER

1. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers.

L'ordre du jour est approuvé, pas de divers annoncés.

2. Approbation du PV de l'AD du 1^{er} juin 2022 (joint à la présente). (vérifier la date du PV)

Le procès-verbal est approuvé.

3. Présentation du « GIAP » Par la directrice du GIAP.

Madame Floriane Demont, directrice du GIAP vient présenter le déroulement et le cadre légal du parascolaire. Le GIAP travaille plus particulièrement avec des enfants et échange avec les parents.

Le GIAP est une institution basée à Genève c'est un droit qui offre aux parents la possibilité de placer leurs enfants pour le repas de midi et/ou pour la prise en charge de 16h à 18h. Elle est constituée d'une équipe d'environ 2'065 animateurs et animatrices qui encadrent environ 29'000 enfants à midi et l'après-midi. Actif dans le domaine de l'animation, l'objectif est d'offrir aux enfants un encadrement de qualité assuré par des professionnels de l'animation parascolaire. Il contribue au développement et à l'intégration sociale harmonieuse des enfants en âge de scolarité des cycles élémentaire et moyen. Il favorise une action éducative complémentaire à celle de la famille et de l'école. Il agit dans le sens de la prévention sociale et assure l'accessibilité de la prestation pour chaque enfant, aucun enfant ne doit être exclu en raison des ressources modestes de ses parents.

Au niveau du recrutement le GIAP est très sélectif et n'engage que des personnes ayant un minimum de connaissance en français et n'ayant pas de casier judiciaire.

Les personnes engagées au GIAP peuvent bénéficier de formations supplémentaires tout au long de leur parcours.

Pour la qualité de l'accueil, plusieurs activités sont proposées en fonction de l'âge des enfants, de courtes animations se font généralement le midi. Cependant, l'accueil est différent pour les élèves de 7P et 8P, l'objectif est de les rendre autonomes, les élèves de ces degrés ne sont pas motivés par le parascolaire. Pour les 1P et 2P dans certaines

communes des salles de repos sont à disposition puisque la journée est très longue pour eux, les 2P à 7P peuvent bénéficier des animations.

La sécurité des enfants est assurée. L'institution possède un système de pilotage qui permet de contrôler les absences et les présences, cela permet également de vérifier chaque jour la présence de chaque animateur avec les enfants.

Le respect des normes incendie, des normes d'occupation des locaux, des réfectoires et du nombre de place est assuré et monitoré au niveau du canton.

Le GIAP gère aussi les traitements médicaux des enfants, il collabore avec le SSEJ avec « Les paniers-repas » pour ce qui concerne les allergies. Ils ont également mis en place une procédure d'urgence en cas d'accident et une autre en cas de parents absents jusqu'à 18h.

Ils sont très attentifs concernant les mesures juridiques d'éloignement de protection de l'enfant, comme les formes de maltraitance ou d'abus, en lien avec le DIP et les autorités compétentes.

Il existe aussi au sein du parascolaire un processus de réclamation pour le parent qui souhaite mentionner des choses qui ne vont pas ou qui souhaite avoir des réponses à leurs questions.

APE Versoix : Quels sont les chiffres par rapport au taux d'encadrement ? Est-ce que ces chiffres sont publics ?

GIAP : Effectivement, il y a un cadre de référence légal, ces chiffres c'est des moyennes hebdomadaires, en fonction de l'âge ça veut dire que pour les enfants de 7P à 8P on a moins d'animateurs parce qu'ils sont plus autonomes que des enfants de 1P à 2P donc on adapte ces taux d'encadrement sur l'ensemble du canton on a aussi des jours où les taux d'encadrement sont un peu plus élevé que d'autres jours où ils le sont un peu moins. Ces chiffres sont dans le cadre de référence qui est accessible, vous pouvez demander à l'autorité de surveillance cantonale.

APE Avully : Y a-t-il une page web ?

GIAP : Non, il n'y a pas de page web, mais une refonte du site internet du GIAP est en cours.

APECO Aubépine : A trouvé la présentation très intéressante, mais se questionne sur la différence entre la présentation et la réalité du terrain. Les difficultés sont-elles connues et traitées ? quels sont les problèmes les plus fréquents qu'on rencontre quand on est à l'organisation d'un groupement comme le GIAP ?

GIAP : Effectivement, tout n'est pas rose, la présentation a quand même pu démontrer que certaines contraintes locales sont assez conséquentes, que les communes qui ne souhaitent pas la construction des locaux est un élément très contraignant, il y a une problématique concernant les locaux à disposition. Les trajets sont aussi problématiques parfois. La croissance qu'on a connue à la rentrée, qui était inédite et à laquelle on a dû faire face a été très compliquée à gérer, on a dû trouver du personnel supplémentaire, des centaines de personnes qu'on n'avait pas prévu de recruter cela a posé problème dans plusieurs équipes, on a vraiment eu du mal à maintenir les taux d'encadrement. Si aujourd'hui vous me disiez Madame Demont Est-ce vous êtes sûr que vos 2'100 collaborateurs sont tous parfaits je ne peux pas vous répondre « Oui » bien sûr que j'ai des

collaborateurs qui peuvent faire une erreur, on va le gérer de manière proportionnée, ça arrive comme dans toute institution, toute entreprise.

La sécurité de vos enfants est un objectif très présent pour nous. Tout est fait pour que la qualité de la prestation soit garantie et maintenue malgré toutes les problématiques qui ont été citées.

APECO Aubépine : Le travail du GIAP est à la fois précieux et difficile pour différentes raisons, le taux d'encadrement est-il plus serré que par le passé, par exemple dans les maisons de quartier il y a moins d'enfants par animateurs. Et comme les enfants arrivent au parascolaire après des journées d'école durant lesquelles ils ont dû rester tranquilles et se concentrer, ils sont fatigués et excités donc les conditions de travail du GIAP sont loin d'être idéales. Etes-vous d'accord avec ça ?

GIAP : Nous devons avoir une utilisation raisonnée des données publiques, ce qui implique de trouver un équilibre entre les dépenses et la qualité de la prestation, cela veut dire qu'il faut que la qualité soit maximale pour une prestation qui aujourd'hui ne coûte pas très cher. Cet équilibre n'est pas simple à trouver. Maintenant à propos des parents mécontents sur les taux d'encadrement, ces taux n'ont pas changé depuis 10 ans par contre ce qu'on constate c'est que la taille des équipes a énormément augmenté, ce qui veut dire qu'il y a de plus en plus d'animateurs avec de plus en plus d'enfants, les taux d'encadrement sont respectés, mais une équipe qui comprend 330 enfants c'est énorme en termes de bruits, en termes d'enfants à déplacer jusqu'au restaurant scolaire avec des personnes qui doivent encadrer le cortège. Tous ces éléments, même si les taux d'encadrement n'ont pas beaucoup bougé ces dernières années, rendent la situation difficile pour le personnel du parascolaire. Il y avait 14'000 enfants en 2012 et il y en a 28'000 aujourd'hui (2022-2023). Malgré les difficultés pour les équipes, le personnel reste très engagé.

APE Pregny-Chambésy : A deux questions principales, ils ont entendu de parents qui ont indiqué que les enfants ne peuvent pas lire ou faire leurs devoirs après l'école ? Est-ce qu'il y a des instructions particulières sur ce sujet ?

Deuxième question : des parents demandent s'il serait possible d'avoir une autorisation pour qu'un peu plus que 2 ou 3 personnes soient autorisées à venir chercher les enfants au parascolaire ?

GIAP : pour ce qui est de la deuxième question, nous sommes en train de préparer les inscriptions pour l'année prochaine et effectivement nous avons la même réflexion et la décision est de passer à 4 personnes autorisées à venir chercher les enfants.

Les inscriptions auront lieu en mars et il y aura la possibilité d'inscrire une 4^{ème} personne.

GIAP : pour ce qui concerne les devoirs surveillés, c'est une prérogative du DIP, il y a une convention avec le DIP qui fait que dans les différents lieux scolaires, il y a la possibilité pour qu'une fois par semaine l'enfant puisse rejoindre le parascolaire après avoir fait ses devoirs dans la structure de devoirs surveillés mise en place par l'école.

APE Pregny-Chambésy : Peut-être juste préciser que les devoirs surveillés ne sont pas une prestation obligatoire dans chaque école du canton, il est donc possible dans certains cas que des enfants inscrits les 4 jours ne puissent pas faire leurs devoirs durant le parascolaire.

GIAP : Effectivement, maintenant si les locaux le permettent, c'est possible aussi en toute autonomie de laisser l'enfant faire ses devoirs et à ce moment-là, il ne fera pas les activités structurées avec l'équipe parascolaire, cela peut arriver, mais c'est de plus en plus rare

qu'il y ait suffisamment de locaux pour permettre aux enfants de se mettre dans un lieu calme pour faire leurs devoirs.

APECO Aubépine : L'APE jonction avait demandé que les enfants puissent faire leur devoir à la maison de quartier par exemple, mais cela n'a pas été possible, car le DIP tient à sa prérogative en ce qui concerne les devoirs. Cela semble problématique en termes d'égalité des chances. Cela reste un problème.

FAPEO (ATR) : la FAPEO peut reprendre ce sujet avec la DGEO et non pas avec le GIAP

APE Aïre : Nous avons plusieurs questions qui concernent de manière générale ce qui est lié au secteur, ce qui est lié à l'équipe, ce qui vient de plus haut.

Par exemple pour la question des devoirs comme pour l'accueil, si l'enfant arrive à 11h45 pour des raisons médicales ou autres il n'est plus possible de l'accueillir pour manger, s'il arrive à 13h15, il ne peut pas être suivi de 13h15 à 13h30, ce sont des décisions très rigides, très strictes, qui les prend ?

GIAP : Sur ces aspects, c'est la direction, avec le nombre d'enfants accueillis au parascolaire, nous ne pouvons pas faire autrement. Pour vous donner un ordre d'idée, il y a en général entre 25 et 50% des enfants qui ont des exceptions, ce qui veut dire des départs anticipés, ou des arrivées plus tardives, un rendez-vous médical, une consultation de logopédie, tous ces éléments-là font que parfois on ne peut pas mettre en place une animation parce qu'il y a systématiquement des enfants qui ne sont pas là, d'autres qui arrivent après, d'autres qui repartent plus tôt et c'est une contrainte majeure pour l'organisation. Nous sommes obligés de rigidifier un peu le système pour des questions de sécurité aussi. Il y a des conditions générales qui sont très claires et qui sont signées lors de l'inscription.

D'une manière générale les équipes essaient d'être les plus conciliantes possibles en permettant à un enfant de partir du parascolaire seul pour aller à son cours qui serait peut-être dans l'école d'à côté, un cours de tennis, un cours de sport ou quand il y a des rendez-vous médicaux tout est fait pour arriver à réorganiser l'équipe pour que ça fonctionne. Par exemple, il y a des enfants qui sont en classe d'accueil et qui arrivent avec 15-20 minutes, voire 30 minutes plus tard pour ça il y a des équipes qui attendent sur place, d'autres équipes qui sont déjà en réfectoire tous ces éléments-là d'adaptabilité il y en a déjà énormément.

APE Aïre : Une autre question concerne l'utilisation de téléphones portables par les animateurs et la question des films qui sont diffusés est-ce qu'il y a des quantités, des qualités, est-ce qu'il y a par rapport aux activités qui sont proposées un cadre de référence et comment c'est défini ? Puis la dernière question par rapport aux activités, concerne les sorties à l'extérieur de l'établissement, à Aïre l'équipe a complètement changé, et maintenant on apprécie de recevoir des communications écrites, qui nous informent qu'il y a la possibilité d'aller à la patinoire, etc... ce qui permet d'équiper l'enfant de manière adaptée, mais plusieurs parents se plaignaient l'année dernière notamment du fait qu'ils ne savaient pas que leurs enfants allaient quitter l'école et que parfois les enfants n'étaient pas équipés correctement pour les activités...

GIAP : Il y a des directives pour cela et c'est du bon sens de donner des circulaires aux parents pour les informer, particulièrement s'il y a besoin d'un équipement. Pour ce qui est des directives pour la projection de films, les animateurs ont des directives très claires, les activités doivent avoir une visée pédagogique, on peut admettre que sur une période

comme Noël il y ait un film un petit peu plus ludique et amusant, qui doit être adapté à l'âge des enfants, ça ne doit pas être un moyen d'animation récurrent, il est hors de question de mettre des films tous les soirs.

APE Aïre : Et pour les téléphones portables ?

GIAP : Les directives d'encadrement à l'usage du personnel mentionnent ce qui doit être appliqué, il faut revenir au responsable de secteur s'il y a un souci de ce côté-là, elle/il sera en mesure de répondre et peut-être d'expliquer les détails..

Dernièrement la problématique de l'usage des téléphones portables, s'est posée, parfois des animations ou aussi notamment des activités physiques avec un peu de musique sont proposées l'animateur utilise son téléphone pour mettre de la musique et il se peut qu'il laisse le téléphone sur le banc et des enfants vont parfois aller guigner donc il y a effectivement une attention particulière à porter à ces téléphones portables pour la musique, mais qui malheureusement parfois sont un peu détournés de leur utilisation. Il y a aussi, comme à l'école, un problème avec les montres connectées, tous ces éléments-là sont aujourd'hui des technologies avec lesquels on doit faire évoluer nos directives internes comme le disait M. Marin.

APE Aïre : Quelles applications sont utilisées sur le téléphone ? Il y a plusieurs applications possibles.

GIAP : Probablement que les animateurs vont sur internet pour choisir des musiques, il y a aussi un panel de musique directement dans le téléphone, parfois cela peut être YouTube ça dépend effectivement des lieux.

APE Satigny : de plus en plus de parents demandent l'accueil du matin, chaque année il y a des parents qui travaillent très tôt et qui ne peuvent pas emmener leurs enfants à l'école. Il y avait déjà beaucoup de demandes même par écrit à la commune et jusqu'à maintenant ces demandes ont toujours été refusées. La question est : faut-il passer par la commune ?

GIAP : Il y a actuellement 11 ou 13 lieux d'accueil du matin. Vous avez raison d'insister, vous dites qu'il y a de plus en plus de demandes, mais ce n'est pas ce que nous constatons sur le terrain. En fait, aujourd'hui, les accueils du matin qui sont ouverts n'ont pas assez d'enfants pour fonctionner.

Pour ouvrir un accueil du matin, il doit y avoir un conventionnement entre la commune et le GIAP, il y a un cadre de référence qui prévoit qu'il doit y avoir au moins 15 inscriptions de parents, avec un minimum de fréquentation chaque jour de 9 à 10 enfants. C'est le cadre à partir duquel le GIAP et la commune vont se pencher sur la question, pour éventuellement ouvrir un accueil du matin.

Quelques précisions sur cet accueil du matin, il s'adresse aux enfants de 1P-4P uniquement qui sont accueillis de 7h jusqu'à 7h30. Au-delà de 7h30 il n'y plus d'accueil et à 8h les enfants sont conduits dans les classes. Nous précisons aussi qu'aujourd'hui, il y a des enfants qui sont extrêmement fatigués de leur journée scolaire. Aujourd'hui au parascolaire, la très grande majorité des enfants vont venir les 4 midis et les 4 soirs de la semaine, il y a donc des enfants qui ad minima, auront un horaire de 8h à 18h, si on ajoute un accueil du matin, l'horaire est de 7h à 18h est-ce véritablement souhaitable pour l'enfant ? Au vu du peu de fréquentations de l'accueil du matin, est-ce que ça répond réellement aux besoins des parents ?

APE Pré-Picot : Est-ce qu'il y a un accueil les mercredis midi ?

GIAP : L'accueil du mercredi a existé, mais avec le même problème que l'accueil du matin, c'est-à-dire pratiquement aucune fréquentation, donc l'accueil du mercredi a été supprimé.

APE Bernex : 3 petites questions :

Nous avons passablement de demandes pour des modifications concernant la prise en charge des enfants allergiques et aussi à propos des horaires du soir.

GIAP : Cela nous donne l'occasion de parler un peu plus des allergies, intolérances, des paniers-repas. La première chose qui doit absolument être dite c'est que c'est très bien que les parents viennent vous voir, mais c'est important de nous tenir au courant. Concernant les allergies, très clairement nous n'avons absolument aucune intention de changer nos conditions générales.

Nous ne le ferons pas, car, le risque est bien trop important pour les enfants qui ont de graves allergies et nous ne sommes pas en mesure de savoir si un enfant est réellement allergique ou si un médecin a fait un certificat de complaisance. Nous échangeons régulièrement à ce sujet avec les HUG, l'université de Genève et le SSEJ.

APE Bernex : Communication sur les conditions générales s'agissant du brossage des dents, est-ce qu'il y a des possibilités, des choses qui se mettent en place ?

GIAP : La mise en place du brossage des dents dans une école primaire est compliquée en raison du nombre d'enfants, de questions de stockage et d'hygiène des brosses à dents. Il y a aussi des soucis de gestion du temps. Organiser le brossage des dents de plus de 100 enfants à raison de 3 minutes de brossage est assez difficile !

APE Bernex : toute dernière question, dans MyGIAP (merci beaucoup en tout cas pour cette application) un petit point de détail, la plupart des parents disposent d'un accès et certains pas du tout, est-ce qu'ils ont les moyens de s'adresser à l'équipe par le biais du portable ou le cas échéant par la centrale d'inscription. Qu'en est-il des parents qui sont un peu entre deux, c'est-à-dire qui ont des problèmes informatiques, qui n'arrivent pas à se connecter, est-ce qu'ils sont néanmoins autorisés quand même à contacter l'équipe par un numéro de téléphone ?

GIAP : C'est une bonne question, c'est bien qu'on puisse le dire aussi ce soir.

Actuellement, 95% des parents sont sur le portail. Toutes les inscriptions se font sur le portail de toute façon, sauf si vous êtes dans une situation où vous n'avez pas d'accès. Nous avons un système de central téléphonique qui va répondre en 13 langues pour inscrire les enfants et répondre aux questions que ce soient des questions sur les restaurants scolaires, sur les inscriptions, sur la prise en charge, il y a chaque jour 9 personnes qui répondent pour ces parents-là. Le parent qui a effectivement un problème technique pour son portail, peut appeler la centrale pour poser des questions. Il y a aussi des urgences, des imprévus. Vous pouvez appeler l'équipe parascolaire sur le répondeur et laisser un message pour qu'elle sache ce qui se passe avec votre enfant.

APE Grand-Lancy : A titre personnel je tiens à saluer le formidable travail des troupes des Palettes. Néanmoins ma collègue dont l'enfant est à En Savvy a fait remarquer 2 soucis concernant la disparition des vestes. Le second problème c'est le choix des activités. Les

enfants peuvent choisir ce qu'ils vont faire, mais souvent ils veulent tous la même activité et ne peuvent pas la faire parce qu'il y a trop de monde.

GIAP : On est typiquement dans le genre d'éléments qui peuvent être régulé par le responsable de secteur.

APE Saint-Jean : Petite question sur les conditions générales qui prévoient qu'un mineur ne peut pas venir chercher un enfant avant 18h, mais qu'à partir de 18h il peut pourquoi ?

GIAP : Ce n'est pas mineur/majeur, c'est la personne qui vient chercher l'enfant doit être une personne responsable c'est ça qui est marqué dans les conditions générales. Une personne responsable désignée par le parent, donc ça veut dire qu'un parent peut très bien désigner le grand frère de 8P pour venir chercher le petit.

APE Saint-Jean : Alors c'est une très bonne nouvelle parce qu'on m'a répondu le contraire, que ce n'est pas possible.

GIAP : Sur le bulletin d'inscription il y a un document qui permet de renseigner les noms des personnes à avertir en cas d'incident et les personnes autorisées, les personnes mineures autorisées c'est bien marqué à 18h. C'est un avis juridique, à 18h notre responsabilité s'éteint et un mineur peut récupérer un enfant.

APE Saint-Jean : Votre responsabilité s'éteint à 18h? Elle s'éteint à partir du moment où l'enfant est pris en charge par la personne désignée par le parent, non ?

GIAP : Effectivement à 18h la prestation est terminée. Il y a des enfants qui vont rester sur le terrain au-delà de 18h, pour diverses raisons. À ce moment-là on va rester avec lui.

APE Saint-Jean : À partir du moment où l'enfant est pris en charge même avant 18h votre responsabilité s'éteint. Donc pourquoi est-ce que vous refusez la possibilité pour un mineur autorisé par les parents à venir chercher l'enfant avant 18h on parle bien sûr souvent des tout petits.

ATR : Cela vaudra la peine de préciser cette question.

GIAP : Oui effectivement. Cela tombe bien, nous sommes en train de clarifier les conditions générales. Pour nous c'est quand même complexe de laisser un enfant partir avec un mineur. C'est aussi le cas en crèche.

APE Versoix : Est-ce qu'il existe des procédures que vous auriez installées à la suite de la crise que vous avez subie à la rentrée scolaire avec l'augmentation de la fréquentation ?

GIAP : On ne les a pas installées à la suite de la crise, elles étaient déjà installées avant la crise, c'est-à-dire qu'on a mis en place nos procédures de telle manière qu'on puisse garantir la sécurité.

APE Versoix : D'accord, mais pas forcément le taux d'encadrements ?

GIAP : Alors la sécurité des enfants est de toute manière assurée, maintenant les taux d'encadrement, je vous l'ai dit dans certaines équipes les taux d'encadrements ont été dépassés et nous ne nous en sommes pas caché.

L'assemblée remercie la direction du GIAP pour sa présentation et les explications.

ATR : Pour le point 2 donc approbation du PV du 29 septembre 2022 que vous avez reçu avec la convocation est-ce que vous avez des modifications à proposer, à apporter ?
Ce n'est pas le cas et le PV est donc approuvé.

4. Infos du comité et du secrétariat général :

ATR : Concernant l'enseignement primaire, nous avons avancé sur la question du service des remplacements, il y avait eu passablement de plaintes l'an dernier quant à la gestion de ce service et à la qualité de la prestation avec des problématiques assez importantes et puis des plaintes qui étaient revenues jusqu'à nous de jeunes qui voulaient s'inscrire au service des remplacements, mais qui ne parvenaient pas à le faire, donc on a abordé toutes ces questions avec la direction générale en disant l'insatisfaction qui existait, fortement exprimée par des enseignants qui était très fatigué puisqu'ils n'avaient pas la possibilité d'être malade puisqu'il n'y avait pas de remplacement à disposition on avait des exemples d'enseignants qui s'étaient blessés, mais qui avaient dû quand même aller travailler en béquille, etc.. Parce qu'il n'y avait aucune personne pour prendre en charge leur classe. Ils nous ont assuré que ce service était actuellement en pleine réforme qu'un directeur / directrice avait été engagé pour réformer le service et le rendre plus compatible aussi avec les moyens informatiques actuels, puisque jusqu'à maintenant les remplacements étaient gérés par téléphone donc les enseignants devaient téléphoner, mais avec un horaire absolument inconvenant par rapport aux besoins qu'ils ont d'être remplacés: pas d'appel avant le lundi matin 7h, donc le week-end c'est fermé, si vous tombez malade le dimanche vous devez vous lever le matin à 7h sans savoir si un remplaçant sera trouvé pour votre classe en termes d'efficacité c'est vraiment, extrêmement problématique.

Les instances participatives pour les élèves, il est exigé de chaque école, chaque établissement scolaire qu'ils prévoient une instance participative pour les élèves, l'idée étant d'instaurer une systématique « démocratique » dans les établissements et avec les enfants. Donc il y a l'instance participative pour les adultes et puis l'instance participative pour les élèves. La volonté de la conseillère d'État a été qu'à partir de janvier 2023 donc aujourd'hui, tous les établissements doivent avoir mis en place un système d'instance participative pour les élèves.

Nous vous encourageons donc à voir avec votre direction si ces instances ont lieu. Et s'il était possible à un moment donné d'envisager une rencontre parce que c'est intéressant pour les adultes qui participent à leur instance d'entendre, ce qui ressort de l'IPE (l'instance participative des enfants) peut-être qu'il y a des choses qu'on peut mettre en lien, des projets qu'on peut développer ensemble avec les élèves, peut-être qu'ils ont des demandes qu'on devrait entendre aussi en tant qu'adulte, ça participe aussi du droit des enfants à être entendu.

APE Pré-Picot : Il n'y a pas un conseil d'école qui faisait ça déjà ?

ATR : Certaines écoles le faisaient effectivement déjà. Il s'agit de généraliser cela dans tous les établissements de l'enseignement obligatoire et à l'ESII.

APE Versoix : Pour information, le conseil d'école de l'une des écoles de Versoix, a fait supprimer le cortège devant l'école. La direction a accepté que les enfants ne fassent plus de cortège devant l'école.

ATR : Ils ont fait des propositions, que voulez-vous dire par cortège devant l'école ?

APE Versoix : Lorsque la cloche sonne, suivant les établissements, les enfants attendent en cortège devant l'établissement et se font chercher par les enseignants.

ATR : D'accord, dans ce sens-là, c'était une volonté des élèves ?

APE Versoix : Volonté des élèves, alors il y a beaucoup de parents qui n'ont pas compris, parce qu'il y en a pour qui c'est très important un cortège, pour d'autres ils se disent de toute façon c'est moins important, mais c'est vrai que c'était un peu surprenant.

ATR : L'important c'est que ça émane des enfants, c'est une proposition qu'ils ont faite et puis qui a été discutée et entendue par la direction.

APE Bernex : comment s'organise l'entrée en classe le matin s'il n'y a plus de cortège ? On avait exprimé les inquiétudes, sur des risques de bousculades qui pourraient mal finir parce que la porte d'entrée de l'école est étroite, mais on a eu l'assurance que les choses se passaient très bien.

Photos de classe, on a été contacté pour ce qui concerne les photos de classes. Est-ce que vous pensez que la photo de classe est une prestation qui est importante ? Si c'est oui je vous prie de lever la main. Ok c'est l'unanimité.

La photo de classe est un service qui est mis en place par le DIP, il y a eu des tensions avec un photographe qui ne faisait pas partie de l'association qui travaille actuellement avec le DIP et qui a accusé l'association de concurrence déloyale. Une plainte est en cours auprès de la commission fédérale de la concurrence. Suite au prochain épisode.

ATR : Une autre question concernait les flyers pour les APE, le comité proposait de créer un flyer pour soutenir les activités des membres de la FAPEO. Ce serait extrêmement simple, mais qui questionnerait les parents. Est-ce que vous êtes membre de l'APE de votre école ? Ça serait ludique, on est en questionnement par rapport à ça et on se demandait si ça vous intéressait ou pas ? Si vous étiez preneur de la prestation, ou si vous pensiez que vous faites votre propre publicité, pour nous elle serait complémentaire de ce que vous communiquez déjà probablement aux parents de l'école, mais déjà parmi vous qui pense que ça serait une bonne idée ? Est-ce qu'on continue avec cette proposition ou est-ce que vous pensez que ça ne vaut pas la peine d'investir là-dedans ?

Ok, vous êtes plutôt favorable à la proposition.

ATR : on imprimerait un certain nombre et puis ceux qui sont intéressés viendraient le chercher, puis feraient la distribution dans les établissements ou alors nous depuis le secrétariat général on enverrait dans votre établissement et puis la distribution se ferait par les enfants.

ATR : au niveau de EP21, un groupe s'est mis en place, il s'appelle «Explicitation des attentes institutionnelles et collaboration avec les parents». C'est un groupe qui pour l'instant se focalise sur l'entrée en scolarité avec une volonté d'amélioration des conditions d'entrée en scolarité en 1P, notamment en travaillant sur le moment de l'inscription, parce que le moment de l'inscription est un moment important, on ne peut pas inscrire son enfant à l'école primaire à Genève s'il n'est pas présent. Donc pour les enseignants c'est un

moment extrêmement important, de prise de contact, de voir comment l'enfant agit, réagit, s'il est encore loin d'avoir la socialisation, ou il en est de son développement.

On travaille aussi beaucoup sur les petites lettres que vous recevez peut-être quand vous inscrivez votre enfant en 1P, la petite lettre de la maîtresse qui dit votre enfant va commencer l'école dans sa classe, qu'elle se réjouit de l'accueillir pour qu'il puisse bien commencer l'école, qu'il soit propre, qu'il sache mettre ces pantoufles tout seul, qu'il puisse attacher sa veste et qu'il puisse vous dire au revoir depuis le préau de l'école.

On travaille là-dessus parce qu'en fait, ces petites lettres devraient juste dire à l'enfant « bonjour je m'appelle Nathalie je vais être ta maîtresse et je me réjouis de t'accueillir à la rentrée scolaire ».

L'école primaire à Genève est obligatoire, elle ne souffre donc d'aucune condition d'entrée des enfants. Un enfant qui a 4 ans révolus est inscrit à l'école primaire, il doit y être accueillis quel que soit son degré de développement, c'est une grosse discussion parce que c'est une volonté du département, une volonté de la direction générale de confirmer cet état de fait. Comment on accueille les enfants qui arrivent à l'école primaire ? et comment on accueille leurs parents aussi ? Qu'est-ce qu'on dit aux parents par rapport aux attentes de l'école sur la 1P-2P. C'est un travail passionnant, qui réunit des chercheurs de l'université, des formateurs d'enseignants, des enseignants, des coordinateurs pédagogiques, des directeurs d'établissements, c'est extrêmement intéressant.

APE Pré-Picot : Je suis d'accord avec vous, avec le rythme par exemple, moi en tant que maman, la lettre de l'enseignante ce n'était pas pour mettre des conditions, c'était pour encourager l'enfant d'une certaine manière.

ATR : Concernant les sorties et les camps, qui ne sont plus payants, sauf le prix de pension pour midi. Les enseignants peuvent partir dès le degré 5-6P, si votre enfant est en 5P pure il ne partira pas. C'est une dérogation pour les 5P, la direction générale nous a confirmé que les montants payés auparavant par les parents, c'est la DG qui les paye maintenant. Ce sont exactement les mêmes montants qu'avant, simplement ce ne sont pas les mêmes sources de financement. Il y a toujours une part d'autofinancement, à travers une vente de pâtisserie, ça, c'est possible, ce qui a été interdit ce sont les ventes à l'extérieur du bâtiment scolaire, typiquement cela ne concerne pas l'école primaire c'était plutôt à partir du Cycle d'orientation que parfois on voyait des jeunes à l'entrée d'une Migros faire une vente de pâtisserie ce n'est plus possible. Ils doivent envisager d'en faire une à l'interne du bâtiment.

5. Divers :

APE Saint-Jean : a 3 questions, la question 1 est-ce que vous avez reçu et eu l'opportunité de prendre connaissance d'un document préparé par le DIP et transmis par la FAPEO qui concerne une procédure sur les enfants transgenres et non binaires.

(Document envoyé le 8 décembre par ATR à toutes les APE)

Nous avons eu l'occasion, de prendre connaissance de ce document pour demander la procédure, c'est un sujet qui fait débat au sein du comité de Saint-Jean, je précise que ce n'est pas un sujet qui fait débat quant à l'objet de la procédure, mais bien à la procédure elle-même. C'est de savoir si vous aviez aussi un débat dans vos comités à ce sujet ?

Cela concerne l'accueil des enfants transgenres et non binaires, c'est une procédure qui concerne l'enseignement primaire, cycle d'orientation, apprentis, etc.

Ce n'est pas un débat de société sur transgenre ou quelques thématiques relatives à ça.

Notre débat à nous, concerne la procédure elle-même et la façon dont elle est amenée, ses bases légales et son mode opératoire et effectivement cela nous semble très étrange et on aurait aimé échanger avec sur ce sujet, parce que c'est un sujet qui concerne toute la scolarité et qu'il y a des applications assez importantes pour les enfants et il apparaît dans la procédure que les parents ne sont pas mis au courant d'un plan de transition de genre social qui sera mis en place à l'école. Le fait que les parents sont maintenus dans l'ignorance est inscrit dans cette procédure, qu'ils sont consultés au moment des plans d'accompagnement pour la transition figure également dans la procédure. Une fois que ce plan est établi, éventuellement sans la connaissance du parent il n'est pas versé au dossier administratif de l'élève, il est archivé par le service santé jeunesse (SSEJ), ce qui fait beaucoup d'éléments d'opacité et également une pratique qui peut entamer la confiance que doivent entretenir les établissements avec les parents. Il y a le discours à l'intérieur de l'établissement dans lequel la transition a lieu et un discours vis-à-vis des parents et ce ne sont pas les mêmes.

ATR : Ce que je vous propose, c'est que vous regardiez mon mail du 8 décembre, puis si vous voulez rentrer dans la discussion, dans la compréhension du sujet on en reparle ensemble. On se dédie un moment pour le faire, ou on peut échanger plus profondément avec plus de temps. Parce que ça serait dommage d'être stressé par la situation.

APE Aire : Une petite question qu'on avait déjà abordée, est-ce que les APE sont assurées en RC par la FAPEO ?

ATR : C'est une assurance RC, l'assurance de la FAPEO depuis le 1^{er} janvier couvre les membres de la FAPEO, donc si vous avez besoin de produire une attestation d'assurance pour une organisation d'évènement que vous auriez, vous pouvez la demander. Vous aurez le contact de la personne qui pourra vous assurer l'attestation, mais comme nous sommes au début de l'année on n'a pas encore établi un mode de faire ultraprécis avec le monsieur en question, il n'a pas encore la liste des membres en sa possession.

APE Saint-Jean : On a organisé la fête de l'escalade à l'école, dans le cadre de cette fête il y a eu un dégât sur un rideau qui a été déchiré par exemple ce cas de figure. A priori c'est l'assurance de la commune.

ATR : oui c'était en décembre 2022, donc nous c'est à partir du 1^{er} janvier 2023.

APE Onex-Village : Est-ce que quelqu'un pourrait nous proposer un-e animatrice/animateur pas trop cher pour organiser une disco au mois de mars ? un dimanche après-midi 2 heures 30-40 personnes.

APE Bernex : plein de parents m'ont fait part des difficultés vis-à-vis des devoirs, du moins des fiches que les enfants reçoivent à la maison, qui sont des photocopies de photocopies faites au mopieur et la qualité est très mauvaise, est-ce qu'il y a la même chose dans d'autres écoles ? Est-ce un problème du DIP, du bâtiment scolaire, la direction ?

ATR : Ce sont plusieurs enseignants ou un enseignant en particulier ?

APE Bernex : Plusieurs enseignants, il y a du texte qui disparaît, la question c'est la technologie des mopieurs.

ATR : La qualité des mopieurs dépend des communes, car ce sont les communes qui équiper les établissements scolaires en photocopieuse, le contrat est passé avec les communes, sur la qualité du mopieur, de l'imprimante, ou de la photocopieuse, ça, il faut regarder au niveau de votre commune si elles sont de bonne qualité ou pas, je ne sais pas comment cela se passe chez vous. Puis après, le fait qu'effectivement, très souvent c'est de la copie de copies, depuis 10 ans qu'on utilise la même à ce moment il faut demander aux enseignants pour que le document soit refait. On peut aussi en parler au niveau cantonal, simplement ça aura moins d'impact que si vous parlez au niveau local.

APE Bernex : Nous avons un problème avec l'ordinateur de la bibliothèque des grands qui ne fonctionne pas, il semblerait que c'est l'ordinateur d'un prof qui l'a amené. Nous APE nous sommes en train de faire les démarches pour avoir un ordinateur avec des mises à jour.

ATR : Pour la bibliothèque, il y a des particularités par rapport au fait que les bibliothèques d'école n'existent pas partout. Il y a des écoles qui n'ont pas de bibliothèque, ce n'est pas une obligation, c'est en général tenu par les enseignants et puis je ne suis pas sûr que le DIP mette à disposition du matériel informatique pour ça. Ce qui est sûr, c'est que les photocopieuses ce n'est pas du matériel de l'état, comme les tableaux noir, blanc, interactifs et beamer tout ce matériel c'est du matériel communal.

6. Commissions :

7. Infos des APE/APECO

8. Divers :

Les divers et les points 6 et 7 ont été traités dans les autres points.

ATR : Il est 22h, elle remercie l'assemblée et clôt la séance.